

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat 9

En exercice 9

Présent 7

Votant 7

Date de convocation : 16/11/2021

**Amélioration qualitative /
Captages de la Galaure /
Poursuite du suivi de la
qualité de l'eau**

Délibération n°36-2021

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER et Stéphane SARRAZIN.

Le Président rappelle que le syndicat est engagé depuis plusieurs années dans un programme de reconquête de la qualité de l'eau sur les deux captages classés prioritaires (Albon et Manthes) qu'il développe sur les 3 autres captages de la Galaure : St-Uze, Claveyson et St-Martin-d'Août. Pour avoir une bonne connaissance des produits phytosanitaires qui sont éventuellement présents dans les eaux brutes de ces 3 captages, le syndicat a réalisé un renforcement du suivi réglementaire effectué par l'ARS sur ces captages dans les conditions suivantes : 4 analyses par an sur chaque captage réalisé entre 2015 et 2021. Alors que les eaux brutes des captages de Saint-Martin-d'Août ne présente pas de contamination aux pesticides, ceux de Claveyson et de St Uze présentent une contamination en produits phytosanitaires continue et faible et ne dépassant pas la limite de qualité (<0,100µg/L par molécule et <0,500µg/L pour le total des pesticides).

Le Président propose, afin de préserver ces ressources sur le long terme, de poursuivre le suivi de la qualité des eaux brutes de ces 3 captages ; d'autant que les captages de Saint-Uze et de St-Martin-d'Août sont des ressources en eau stratégiques identifiées dans le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence et que la zone de sauvegarde exploitée de St-Uze englobe la ressource de Claveyson. Ce suivi de l'évolution des contaminations aux pesticides permettra éventuellement d'être inclus dans un plan d'action appliqué sur ces zones de sauvegarde si nécessaire.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de poursuivre le suivi de la qualité des eaux brutes de sur les captages de St Uze, Claveyson et St Martin-d'Aout durant 3 ans.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

